



SNUDI-FO et FNEC FP FO du Var

12, Place Armand Vallé, 83100, Toulon

Tel : 06.72.82.60.76 ou 06.51.02.49.82

Email : snudifo83@gmail.com ou fnecfpfo83@gmail.com

Toulon, le 5 avril 2014

La section syndicale SNUDI FO du Var avec sa fédération, la FNEC FP FO du Var

A Madame, Monsieur le Maire des communes du Var

Objet : suspension de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires

Madame, Monsieur le Maire,

Nous nous adressons à chacun des maires du département, pour que le décret PEILLON sur les rythmes scolaires ne soit pas mis en place à la rentrée prochaine, qu'il soit suspendu et retiré.

Comme vous le savez, les personnels et les parents sont extrêmement inquiets des conséquences de la mise en place du décret sur les rythmes scolaires et des modifications de l'organisation de la semaine scolaire pour l'an prochain.

Les visites d'écoles des communes varoises où la réforme s'est mise en place dès cette année (13 communes), voire celles dont les projets sont en cours de discussions, ont non seulement confirmé toutes ces inquiétudes mais ont montré que les mesures envisagées aboutiraient à une dégradation brutale et conséquente des conditions de travail des personnels enseignants du département.

Il est bien évident que cette situation inacceptable ne sera pas sans conséquence sur les élèves.

Le 12 février dernier, lors d'une audience accordée, nous nous sommes adressés solennellement à Monsieur le DASEN du Var, pour lui renouveler notre demande de surseoir à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans le Var à la rentrée 2014, pour exiger du Ministre qu'il abroge son décret. Nous avons déposé des milliers de signatures de personnels et parents des communes du Var dans ce sens.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, **nous maintenons notre demande de ne pas vous engager dans la mise en œuvre de ce décret et par conséquent, de ne transmettre aucun projet d'organisation du temps scolaire au DASEN (44 communes du département, notamment Toulon La Seyne, Hyères...), ou si un projet a déjà été transmis (84 communes),**

de le retirer, à l'instar d'autres élus du département comme par exemple, **Monsieur le Maire de Rosny-sous-Bois, en Seine Saint Denis**.

Alors que Maire faisait partie des maires à avoir envoyé à l'administration un projet d'organisation des rythmes scolaires, il s'est par la suite adressé par courrier au Directeur Académique de son département, le 18 mars dernier, comme plus de 2700 communes du pays, pour lui annoncer la non-application de la réforme sur la ville. Voici un extrait de sa lettre :

« (...) J'ai (...) été saisi par bon nombre d'enseignants et de parents d'élèves qui me demandent l'abandon de cette réforme, me faisant part de leurs vives inquiétudes quant aux conséquences qu'elles pourraient avoir pour les enfants. (...) »

De plus, l'annonce récente par le gouvernement de la suppression de 10 milliards de dotations aux collectivités à partir de 2015, m'inquiète tout particulièrement et m'incite à la prudence dans la gestion des dépenses communales. (...) »

C'est pourquoi, (...) je souhaite vous informer que la Ville de Rosny-sous-Bois, n'appliquera pas la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre 2014 en ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires. »

26 premiers élus des différentes mairies du département ont signé des pétitions de soutien à la mobilisation des personnels avec les parents contre cette réforme, notamment celle engageant les élus à proposer une motion au conseil municipal issu des dernières élections, motion **« exigeant l'abrogation du décret »**, motion précisant que **« la commune est en incapacité de l'appliquer à la rentrée 2014 »**.

Nombreux sont les élus qui partagent les analyses faites par les uns et les autres et qui aboutissent à la même conclusion : Ce décret ne permet, non seulement aucune amélioration ni pour les élèves, ni pour les personnels, mais il entraîne une dégradation des conditions d'apprentissage et des conditions de travail de tous et génère un coût financier très important pour les communes.

Nous vous invitons à adopté les motions allant dans ce sens, nous vous invitons qu'ensemble, nous demandons au DASEN et au nouveau Ministre qu'ils prennent la décision de surseoir à la mise en œuvre de ce décret, considérant qu'il n'est absolument pas adapté à la situation, en relation avec les budgets communaux qui sont menacés d'une baisse de 6 milliards d'€ de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), parmi les 50 milliards de réduction des dépenses publiques (10 milliards pour les collectivités) dans le cadre du pacte de responsabilité projeté par le gouvernement.

En espérant une réponse favorable à ces propositions, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, en notre profond attachement à la défense de l'école publique.

Et à votre entière disposition pour en discuter, y compris lors d'une audience que vous pourriez accorder à une délégation de personnels et parents que nous accompagnerons.

Pour la FNEC FP FO du Var
Rolando GALLI

Pour le SNUDI-FO du Var
Marc ALTET